

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	33
Membres représentés	2
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Nathalie DACHICOURT
Date de la convocation des conseillers	30 mars 2026
Date de l'affichage de la convocation	30 mars 2026



**PRÉSENTS :**

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ  
Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel  
COULANGES, , Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ  
DE MURGUIA, Monsieur Amin BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame  
Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES,  
Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ , Madame Anissa  
TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Priscillia  
BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence  
CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine CHAMBARETAUD donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE donne pouvoir à Madame Priscillia BRACH

**OBJET : Élection des membres de la commission de délégation de service public**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5,  
Il convient d'installer une Commission de délégation de service public, composée de la même manière que la Commission d'Appel d'offres, c'est-à-dire du Maire ou de son représentant et de **cinq membres titulaires** et **cinq membres suppléants** élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Vu** le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret (*sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité*)

**Considérant** que le Maire ayant invité les listes à se faire connaître, 3. listes ont été déclarées :

**Liste 1 : Candidats présentés par Monsieur Le Maire au nom de la majorité municipale « Villeparisis avec Vous »**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphanie DEVAUX	Serge DOMINGUES
Pascal GIACOMEL	Laura STRULOVICI
Nassera ZOUBIR	Michel COULANGES
Gabriel GREZE	Maria ALVES
Stéphane PAVILLON	Anne-Marie PETITPEZ

**Liste 2 : Candidats présentés par Monsieur SICRE DE FONTBRUNE pour le groupe « Unis pour Villeparisis » :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude SICRE DE FONT BRUNE	Pryscillia BRACH

**Liste 3 : Candidats présentés par Madame ABREU pour le groupe « Tout devient possible » :**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Emma ABREU	Clémence CHAMOUSSET

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>ER</sup> :**

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public à **moins levées** en tenant compte de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Sièges à pourvoir :** 5 titulaires et 5 suppléants

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Nombre de sièges attribués
Liste 1	29	4	0.14	4
Liste 2	3	0	0,43	
Liste 3	3	0	0,43	

**Les listes 2 et 3 ont le même reste : 0,43.**

**En cas d'égalité des suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé**

**Article 2 :**

**PROCLAME** élus les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants à la Commission de Délégation de Service Public :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Stéphanie DEVAUX	Serge DOMINGUES
Pascal GIACOMEL	Laura STRULOVICI
Nassera ZOUBIR	Michel COULANGES
Gabriel GREZE	Maria ALVES
Claude SICRE DE FONT BRUNE	Priscillia BRACH

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous - Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal Receveur Municipal et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Nathalie DACHICOURT</b> Secrétaire de séance

